




# Analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2006

Briefing technique  
Décembre 2007

Régie des rentes  
Québec 



# Objectif de l'analyse actuarielle

Projeter les entrées et sorties de fonds du Régime afin d'évaluer :

- La suffisance de la réserve
- La stabilité de son financement

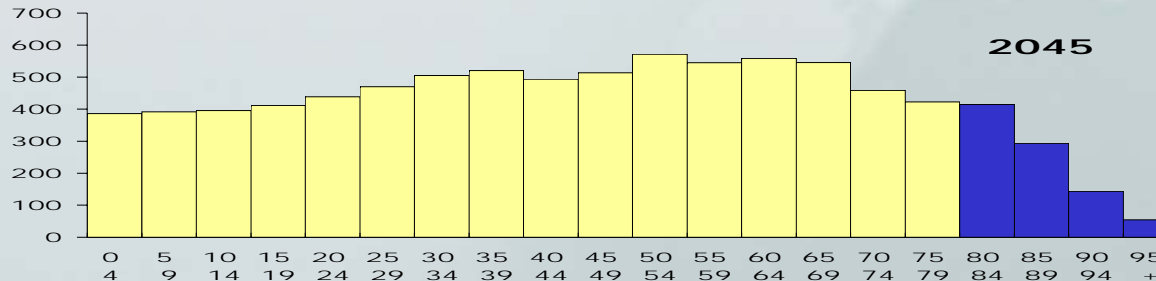
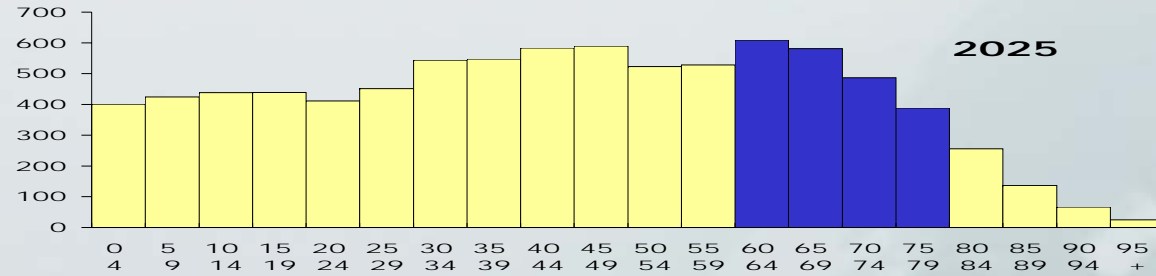
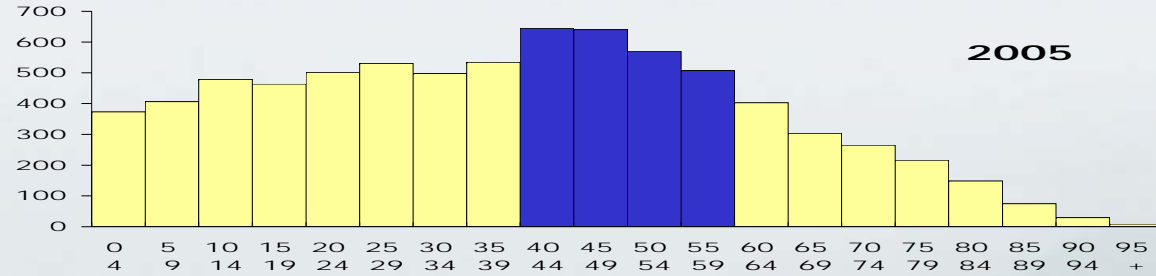
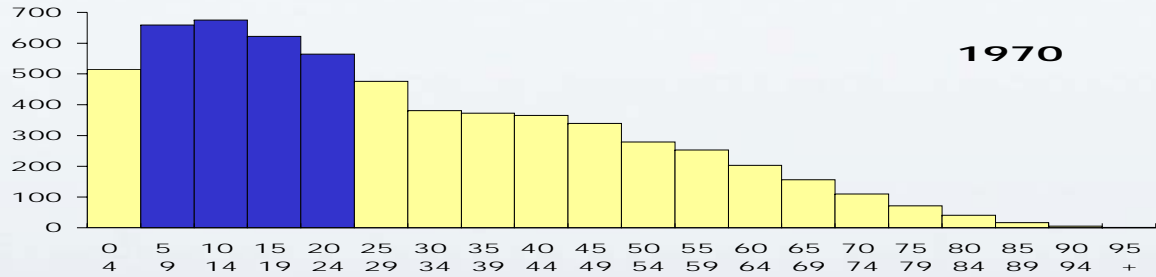


# Les tendances démographiques

- Les baby-boomers sont à l'aube de la retraite
- La population en âge de travailler va décroître d'ici 2030

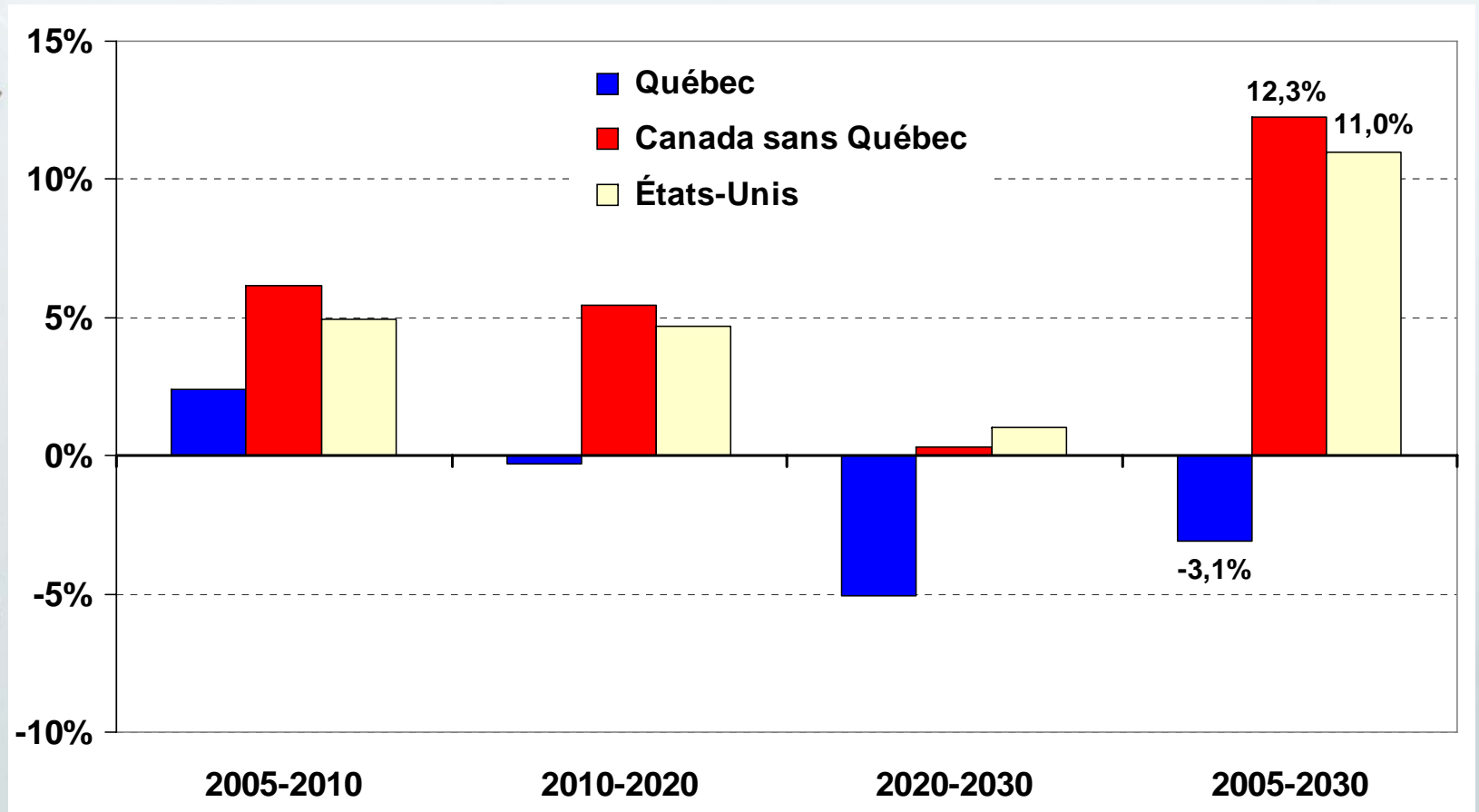


# Le baby-boom



Personnes issues du baby-boom

# Croissance de la population en âge de travailler (20-64 ans)



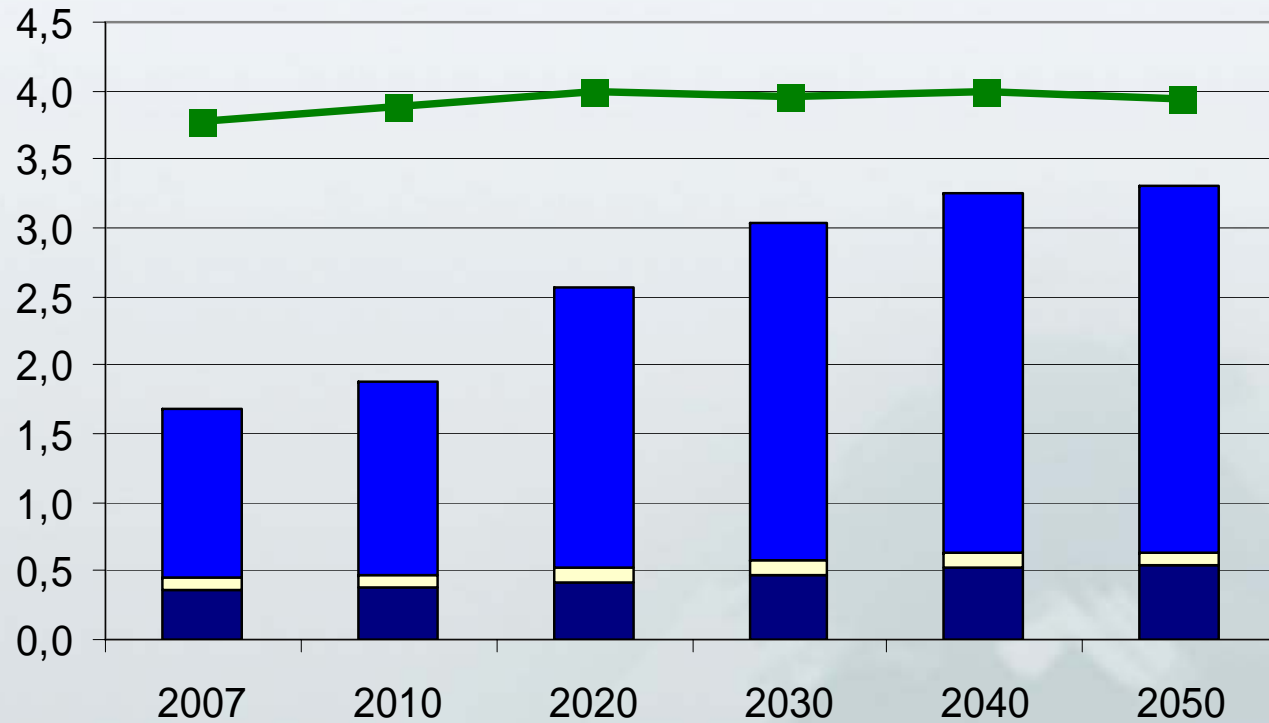
## Impacts pour le Régime

- Le nombre de bénéficiaires de la rente de retraite va doubler d'ici 2030
  - 2007 : 1,2 million
  - 2030 : 2,5 millions
- Stagnation du nombre de cotisants



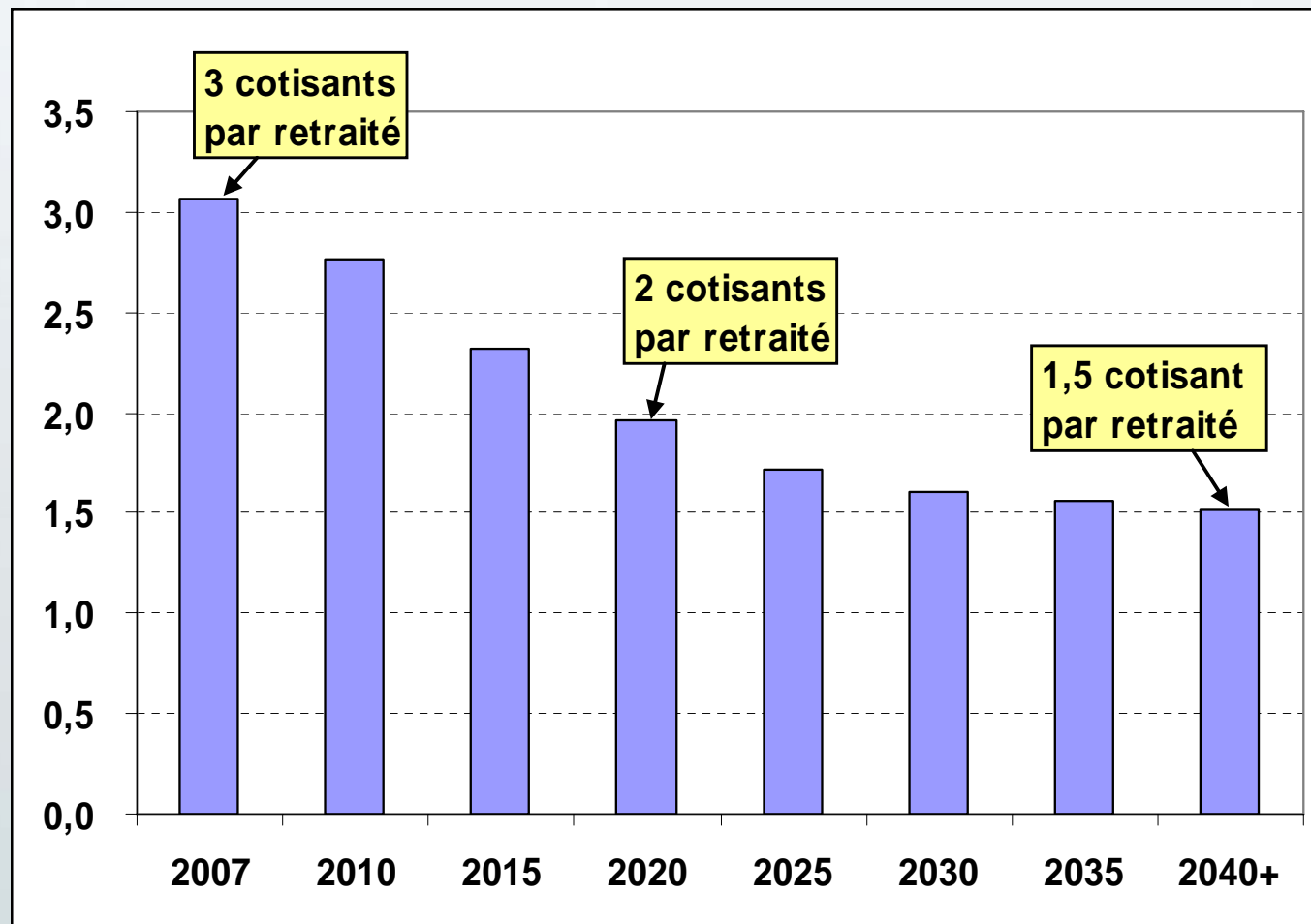
# Évolution du nombre de cotisants et bénéficiaires

Millions



■ survivant ■ invalidité ■ retraite —■ Cotisants

# Rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de bénéficiaires de la rente de retraite

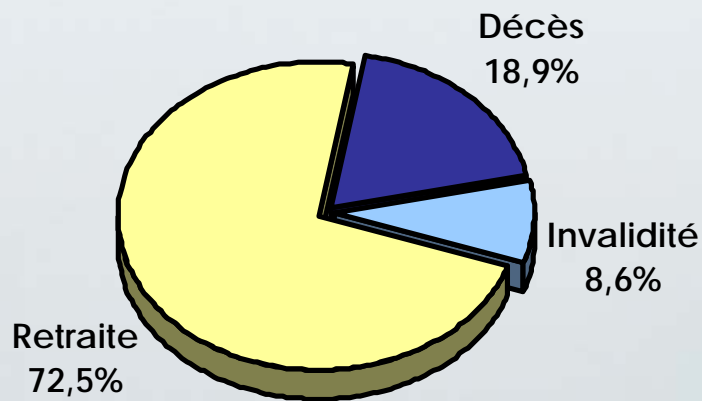




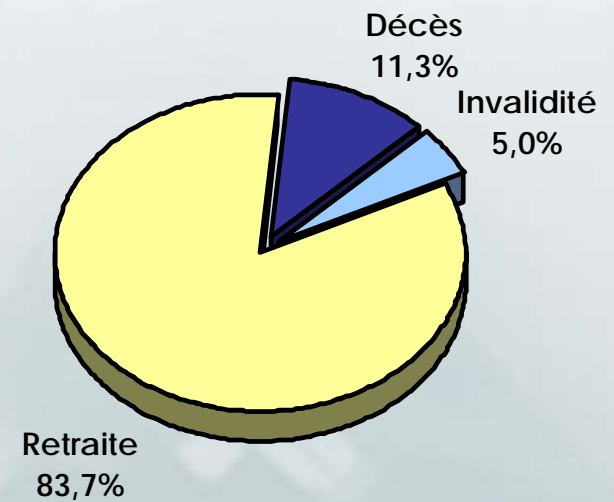
# Montant des prestations exprimé en pourcentage des prestations totales



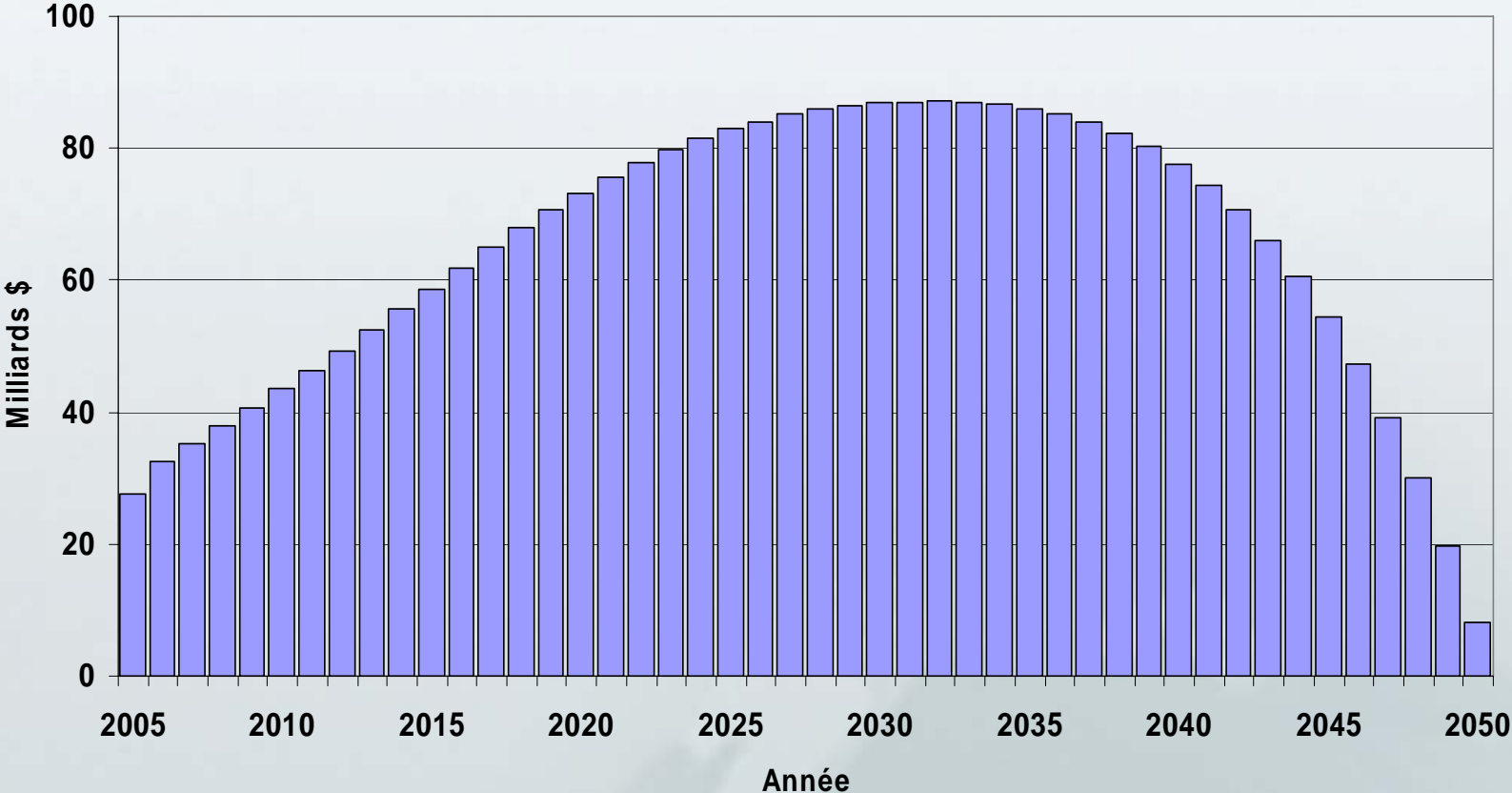
2007



2030



# Projection de la réserve (en dollars courants)



# Étapes déterminantes de l'évolution des entrées et sorties de fonds, et de la réserve



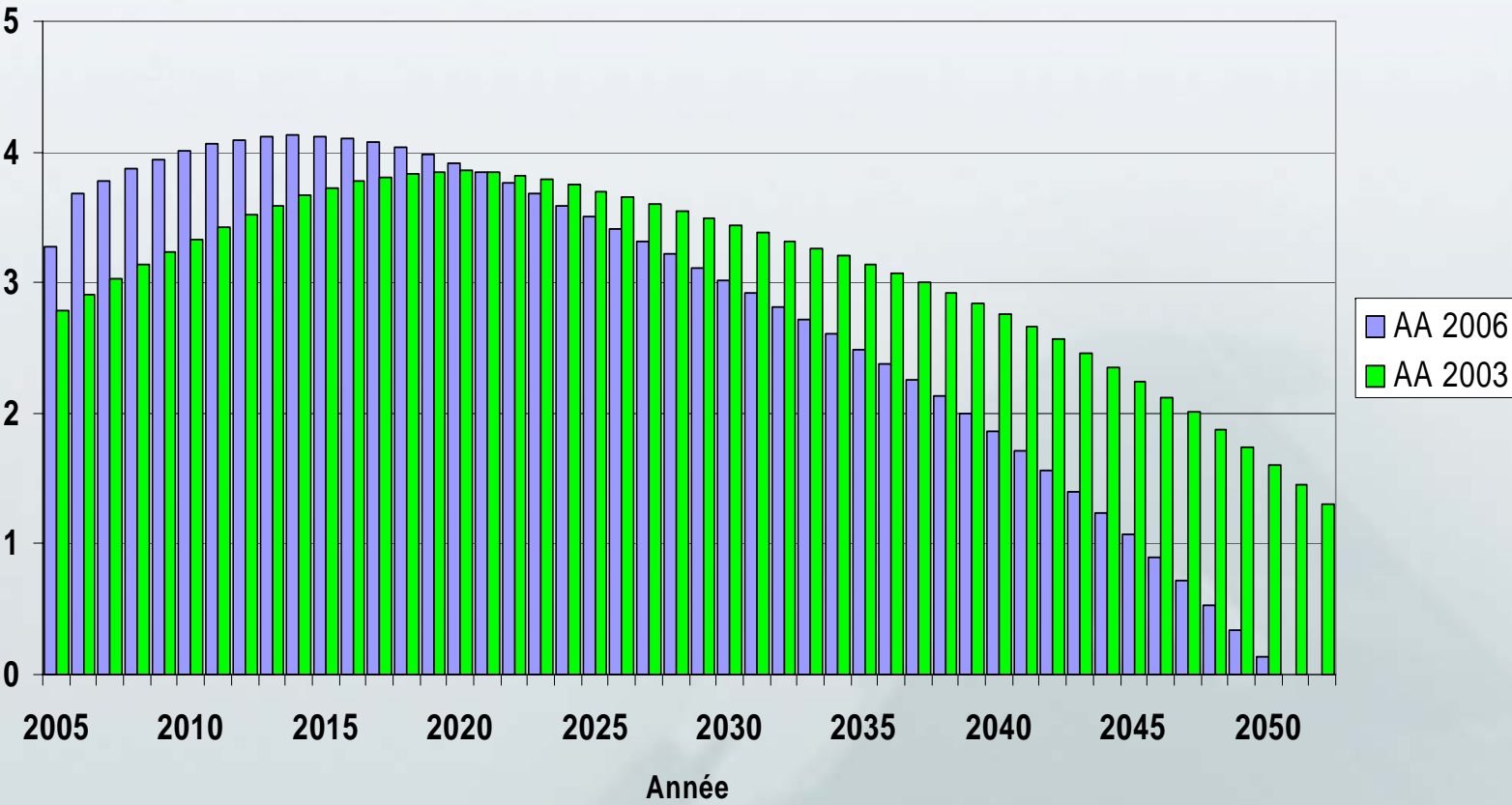
2007 à 2010	Les cotisations sont plus élevées que les sorties de fonds
2011 à 2032	La réserve est toujours en croissance, mais une partie des revenus de placement doit être utilisée pour financer l'excédent des sorties de fonds sur les cotisations
2033 à 2050	La réserve diminue
2051	La réserve devient nulle

## Deux indicateurs de la situation financière du Régime

- Rapport de la réserve sur les sorties de fonds annuelles
  - Requier une attention particulière si, au cours de la période de projection, la réserve baisse sous un niveau de 2 fois les sorties de fonds
- Taux d'équilibre
  - Correspond au taux de cotisation constant, appliqué à partir de maintenant, qui serait suffisant pour maintenir une réserve stable à long terme



# Projection de la réserve (en multiple des sorties de fonds annuelles)



# Taux d'équilibre du Régime

Le *taux de cotisation d'équilibre* correspond au taux de cotisation constant, appliqué à partir de maintenant, qui serait suffisant pour maintenir une réserve stable à long terme

- Selon l'analyse actuarielle de 2003 : 10,30 %
- Selon l'analyse actuarielle de 2006 : 10,54 %

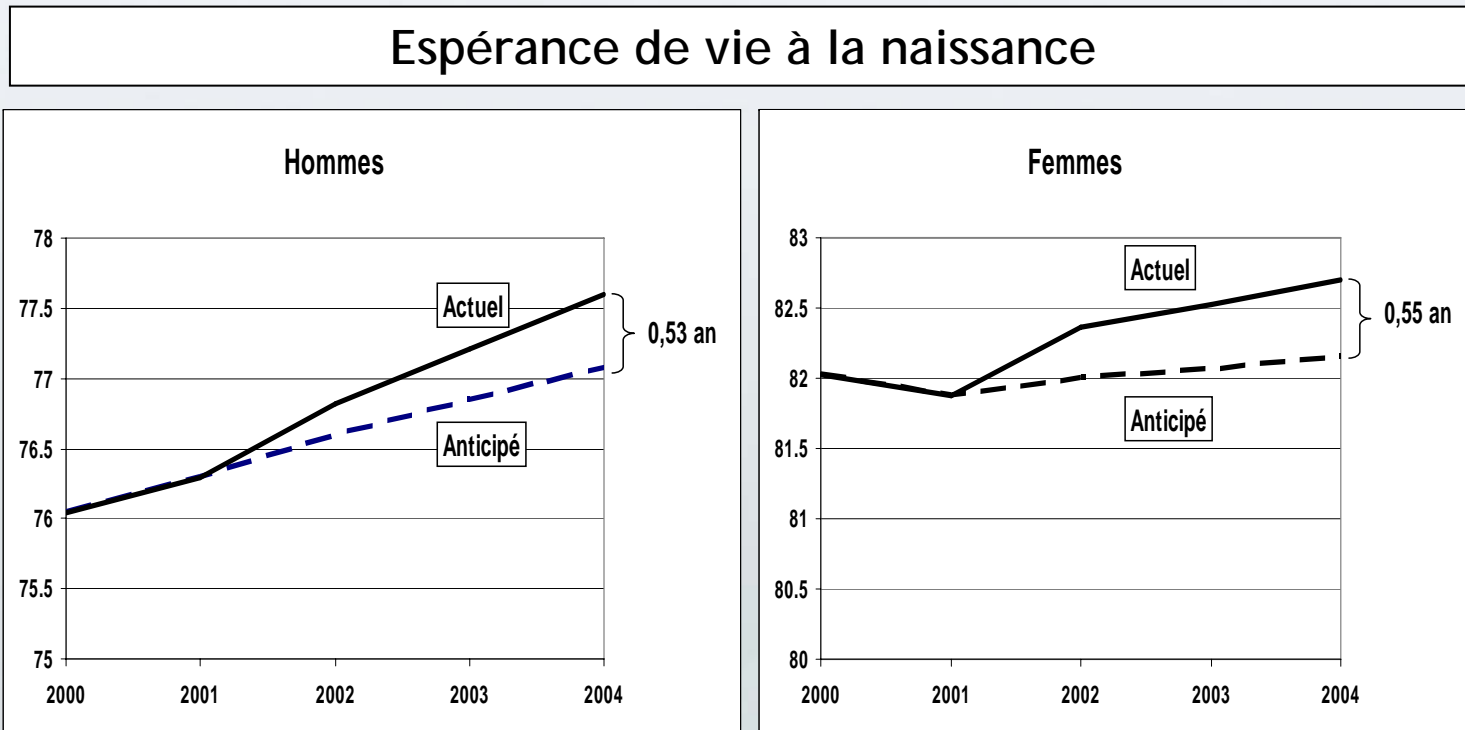
Deuxième analyse actuarielle consécutive montrant un taux d'équilibre supérieur de plus de 0,3 % au taux de cotisation légal de 9,9 %

## Principaux facteurs d'augmentation du taux d'équilibre entre 2003 et 2006 (de 10,30 % à 10,54 %)

- Réserve initiale plus élevée (- 0,24 %)
- Hausse de l'espérance de vie (+ 0,22 %)
- Évolution des salaires (+ 0,13 %)
- Autres facteurs (+ 0,13 %)



# Amélioration importante de l'espérance de vie depuis 2001



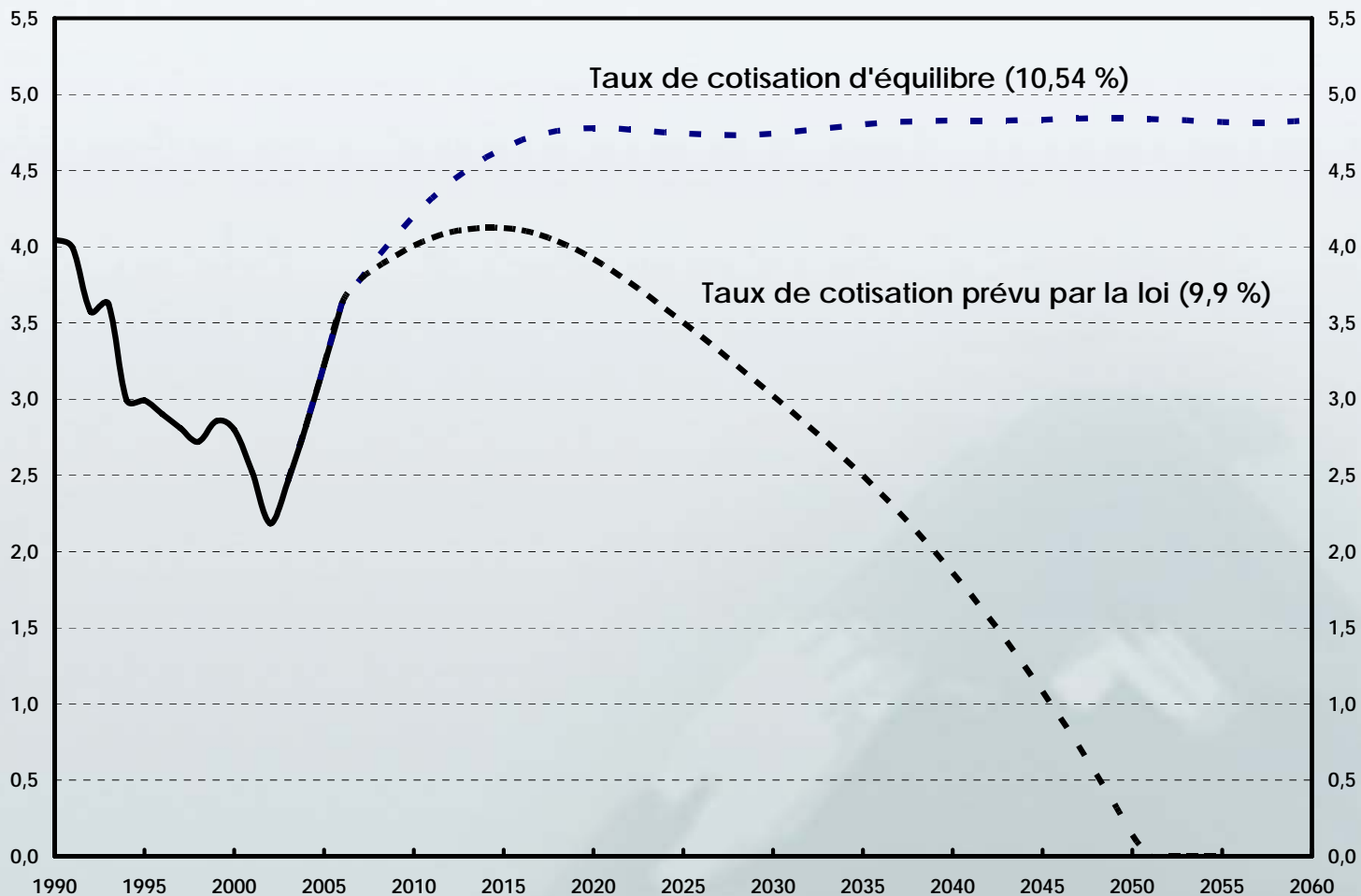


## Le taux de cotisation de 9,9 %

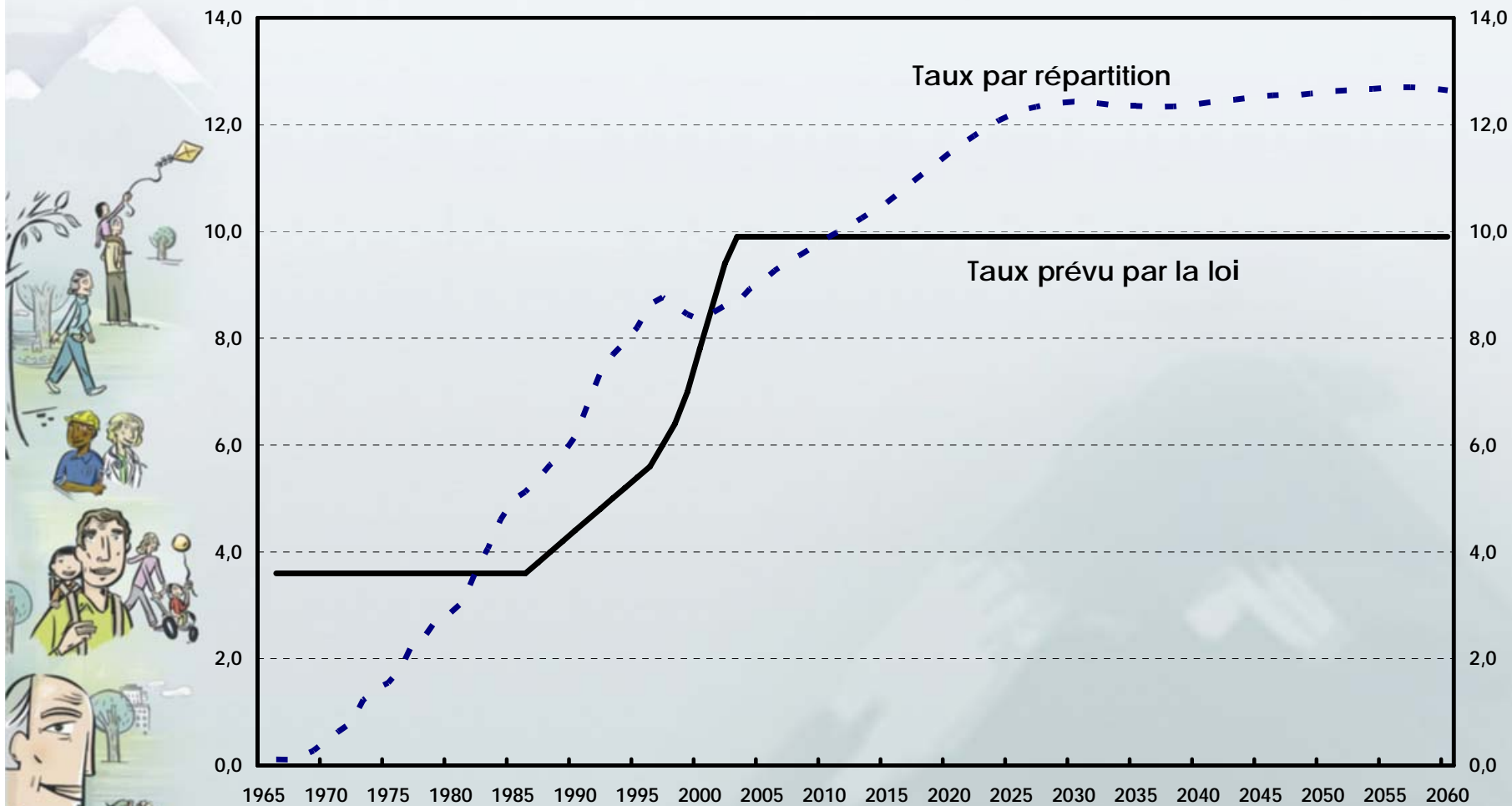
- Suffisant pour payer les prestations jusqu'en 2050
- Inférieur au taux d'équilibre de 10,54 %
- N'assure pas un financement stable à long terme
- N'assure pas l'équité entre les générations de cotisants actuelles et futures



# Projection de la réserve (selon le taux de cotisation légal et le taux d'équilibre)



# Taux de cotisation par répartition

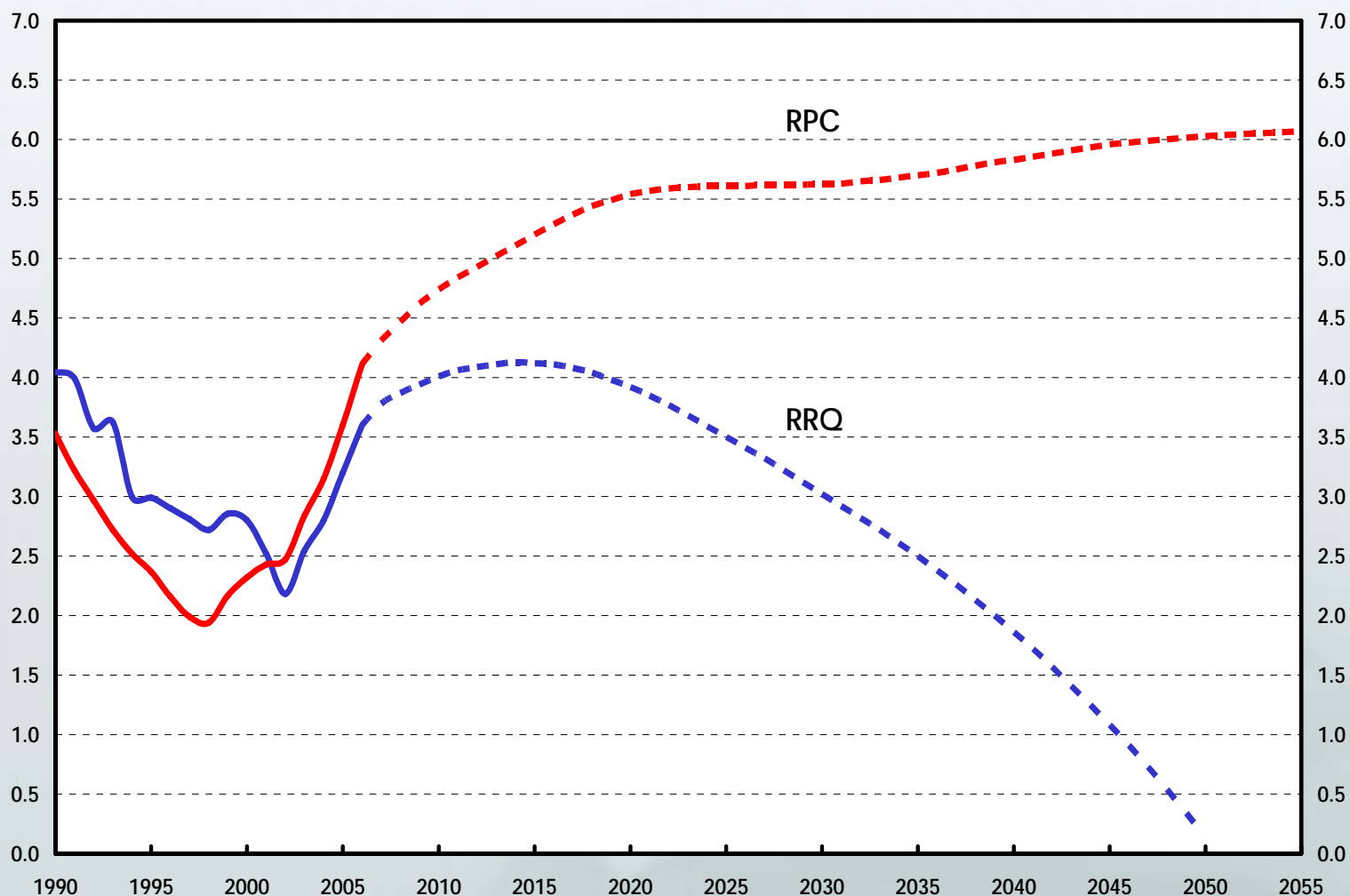


# Un écart qui s'accroît avec le Régime de pensions du Canada

- Taux de cotisation d'équilibre :
  - RRQ : 10,54 %
  - RPC : 9,82 %
- Le RPC a une réserve égale à 6 fois les sorties de fonds annuelles en 2080, alors que la réserve du RRQ est épuisée en 2051
- Facteurs explicatifs de la différence :
  - Structure de population moins favorable au Québec
    - Vieillesse plus rapide
  - Prestations plus généreuses au RRQ
    - Invalidité après 60 ans
    - Rentes de conjoint survivant
  - Salaires moins élevés au Québec
    - Taux de cotisation "effectif" inférieur au Québec



# Évolution du rapport entre la réserve et les sorties de fonds annuelles (avec le taux de cotisation de 9,9 %)



## Conclusion

- Une pression financière accrue :
  - Réserve nulle en 2051
  - Augmentation du taux d'équilibre
- La différence avec le RPC s'accroît
- L'équité intergénérationnelle se détériore sur la base du taux de cotisation de 9,9 %
- Importance de la consultation publique qui se tiendra d'ici 2010

